

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

Ordre du jour

I – AFFAIRES FINANCIERES :

- 1 . SA D'HLM LES FOYERS – attribution d'une subvention d'équipement de 100 000 € et garanties d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 2 367 903 € à hauteur de 50 %, pour l'opération d'extension et de restructuration de la résidence Habitat jeunes Gué Maheu à Fougères.
- 2 . Association « Emmaüs Fougères » : garantie d'un emprunt de 420 000 € à hauteur de 50 % auprès de la Banque Populaire Grand Ouest.
- 3 . Indemnisation des commerçants de la rue des Feuteries.
- 4 . Budget eau – décision modificative 2019-01.

II – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

- 5 . Personnel communal : formation – convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du plan de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour les années 2018 à 2020.

III – EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE :

- 6 . Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique du 1^{er} degré de Saint Aubin-du Cormier – année scolaire 2018-2019.
- 7 . Tarification des mini camps d'été.

IV – VIE ASSOCIATIVE – SPORT - CULTURE :

- 8 . Association Les Scènes déménagent – festival 2019 – attribution d'une subvention.
- 9 . Maîtrise Saint-Léonard – concert annuel 2019 – attribution d'une garantie financière.
- 10 . Association Les Fous Gèrent – fête médiévale « Les Riches Heures de Fougères » - versement solde de la subvention.

V – AMENAGEMENT URBAIN :

- 11 . Dispositif d'aides à la rénovation en Site Patrimonial Remarquable – versements de subventions pour travaux achevés.

VI – AFFAIRES GENERALES :

12. Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Commerce Ville de Fougères » pour l'année 2019.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.